

REUNION DU 09 DECEMBRE 2011 A 18 HEURES

L'an DEUX MIL ONZE, le 09 décembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Avit-de-Vialard dûment convoqué, s'est réuni en au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Maurice FONTALIRANT, Maire.

Date de la convocation : 05 décembre 2011.

PRESENTS : Maurice FONTALIRANT, Maire - Jean-Paul DUBOS - Jean-Claude BOUYSSAVIE - Léopold ALIX - Didier GONTHIER - Robert DELAGE - Anne VRIELYNCK - Jean-Louis GENSOU - Valérie CAFFY.

ABSENT EXCUSÉ : Jean-Paul LALOT - Evelyne GOMEZ.

Anne VRIELYNCK a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Multiple rural : nouvelle délibération pour accepter le plan de financement (1^{ère} délibération erronée).
- Renouvellement contrat CNP
- Achat auto laveuse pour salle des fêtes
- Saint Avit Loisirs – demande de déplacement d'une portion de la voie communale N° 209 (Gavernat)
- Divers : repas fin d'année.

=====

Après lecture, le compte rendu de la réunion du 07 novembre 2011 est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

=====

N°7 D01/2011

Retire et remplace la délibération N°6 D01/2011

MULTIPLE RURAL : ÉTUDE DES DOSSIERS ET FINANCEMENTS

Monsieur le Maire rappelle que suite à la fermeture du seul commerce situé dans le bourg il a été décidé de reprendre toutes ses activités par la création d'un multiple rural. La reprise du commerce ne peut se faire sur son lieu d'origine, les locaux commerciaux qui faisaient partie intégrante de la maison d'habitation sont conservés par les propriétaires. Actuellement il n'y a pas de possibilités d'achat de bâtiment dans le bourg. Pour ces raisons, la reprise des activités (restauration traditionnelle, ventes de journaux et revues, ventes de tabac, bar avec licence IV, vente de bouteilles de gaz), épicerie, vente de souvenirs et de cartes postales (fréquentation touristique très importante sur la commune), ne peut se faire que par la création de locaux neufs. Des services supplémentaires pourraient être envisagées tels que dépôt de pain, point poste, livraisons à domicile et vente de produits locaux.

Le conseil municipal demande la création d'un boulodrome pour amener une clientèle supplémentaire.

Monsieur le Maire présente les dossiers d'étude réalisés pour le projet.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne, a réalisé et transmis une étude très détaillée qui comprend 3 parties :

- 1 - Présentation du projet et objectif
- 2 – Détermination de la zone de chalandise, démographie de la zone, potentiel de consommation, définition des destinations de consommation
- 3 – Coût d'aménagement du local commercial, plan de financement, compte de résultat prévisionnel.

En conclusion la chambre de commerce et d'industrie conclue par un avis très favorable au projet.

L'Agence Technique Départementale a réalisé et transmis l'étude préalable qui porte sur la localisation et la conception du projet avec un descriptif estimatif sommaire.

Après une étude détaillée et approfondie de l'ensemble des dossiers, les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent l'ensemble des études et demandent le début de réalisation des travaux dans les délais les plus courts possibles soit courant 2^{ème} semestre 2012, ils demandent une dérogation pour pouvoir mettre en œuvre les dits travaux en argumentant sur le fait qu'un retard important dans leur conception ne fera qu'éloigner la clientèle importante et fidèle de l'ancien commerce.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le coût prévisionnel des travaux décrits ci-dessous :

- Réalisation du multiple de 165 m ² en rez-de-chaussée sur sous sol partiel	307 700 € HT
- Gros matériel de cuisine	20 100 € HT
- Honoraires maîtrise d'œuvre	<u>32 300 € HT</u>
TOTAL HT	360 100 € HT

Il sollicite les aides financières et approuve le plan de financement proposé à savoir :

- FISAC (30 % sur 307700 + 20100)	98 340 € HT
- FISAC honoraire (30 % sur 32300)	<u>9 690 € HT</u>
TOTAL FISAC	108 030 € HT
- Conseil Régional (15 % de 200 000 €)	30 000 € HT
- Conseil Général (20 % de 150 000 €)	30 000 € HT
- FEADER	50 000 € HT
- Emprunt municipalité	<u>142 070 € HT</u>
TOTAL GÉNÉRAL HT	360 100 € HT

Le conseil municipal indique que compte tenu des finances de la commune l'emprunt pourrait être réduit par un autofinancement.

La location du commerce et du logement au Gérant feront l'objet d'un loyer préférentiel sur les premières années d'activités.

N°7 D02/2011

RENOUVELLEMENT CONTRAT C.N.P. ANNEE 2012 – ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Monsieur le maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2012.

N°7 D03/2011

ACHAT AUTO LAVEUSE DE SOL

2 fournisseurs ont été contactés :

Pierre LEGOFF présente 2 auto laveuses :

- 1- Laveuse VISPA 35 E + brosse 2colab pour un montant de 2 643.16 € TTC
- 2- Laveuse (à batterie) VISPA 35 B pour un montant de 3 201.76 € TTC.

NILFISK présente 2 auto laveuses (à cable) :

- 1- Laveuse CA 410 pour un montant de 3 185.19 € TTC
- 2- Laveuse CA 340 pour un montant de 1 904.03 € TTC

Avant de se prononcer sur le choix du matériel, le conseil municipal demande que les fournisseurs fassent une démonstration, sur le site, de leur matériel.

Monsieur le maire est chargé de les contacter. Certains conseillers assisteront à la démonstration.

N°7 D04/2011

DEMANDE DE DÉPLACEMENT D'UNE PORTION DE LA VOIE COMMUNALE N° 209 PAR LEGER Olivier CO-GÉRANT DU COMPLEXE « ST AVIT LOISIRS »

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier en date du 21 novembre 2011 par lequel Monsieur Olivier LEGER co-gérant du complexe touristique « St Avit Loisirs » demande le changement d'assiette d'une portion de la voie communale N°209, un plan est joint.

Ce changement d'assiette est demandé afin que le projet sur les fieux ne soit pas séparé du site touristique actuel.

La partie de voie communale à déplacer est située entre les parcelles côté ouest : 261, 229, 239 & 245 – côté est : 318, 234, 228, 237, 180 et 243, les dites parcelles étant situées sur la section A.

La nouvelle voie serait située en limite de propriété du demandeur et le long de ses parcelles N°173 et 166 section A afin de rejoindre la voie communale N°3.

Le demandeur précise que les frais de cette modification seraient à sa charge.

Monsieur le maire fait remarquer que cette nouvelle voie va passer à environ 30 mètres des premiers bâtiments d'habitation des « Fieux » et qu'il serait préférable que celle-ci soit déplacée sur la parcelle N° 173 et 166 du demandeur afin de l'éloigner des habitations.

Monsieur le maire propose que le conseil municipal se rende sur les lieux en présence de la DDT pour examiner la demande, un rendez vous sur les lieux sera donc fixé ultérieurement.

N°7 D05/2011

AUGMENTATION DES LOYERS AU 1^{ER} JANVIER 2012

Compte tenu de la conjoncture économique actuelle et des difficultés rencontrées par les locataires pour payer leur loyer, le conseil municipal décide de ne pas appliquer d'augmentation au 1^{er} janvier 2012.

N°7 D06/2011

REMPLACEMENT DE LA SECRÉTAIRE PENDANT SES CONGES DE MATERNITÉ

Madame Sylvie MANIERE va prendre ses congés de maternité fin janvier 2012, monsieur le maire propose qu'elle soit remplacée par sa collègue de travail Madame Christine SAUVE laquelle ne travaille pas à temps complet et dispose de 12 heures par semaine. Le conseil municipal donne son accord.

Monsieur le maire prendra contact avec le centre de gestion pour connaître la procédure à appliquer.

N°7 D07/2011

REPAS FIN D'ANNÉE

Le conseil municipal fixe le repas au vendredi 20 janvier 2012 à 19 h 30, il aura lieu « chez Julien » à Paunat ».

N°7 D08/2011

LOGEMENT POUR MULTIPLE RURAL

Monsieur le maire avait sollicité auprès de Monsieur le Sénateur Bernard CAZEAU une aide au titre de la réserve parlementaire pour la construction du logement qui permettra d'héberger le Gérant du multiple rural. Par courrier du 05 décembre 2011, monsieur le sénateur fait connaître qu'il donne une suite favorable à la demande et que son assistant parlementaire va contacter le maire pour constituer le dossier préalable à l'instruction de la demande.

Séance levée à 19 h 30

Maire,
Maurice FONTALIRANT

La secrétaire,
Anne VRIELYNCK

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Jean Paul DUBOS

Jean-Claude BOUYSSAVIE

Jean-Louis GENSOU

Léopold ALIX

Evelyne GOMEZ
(excusée)

Jean - Paul LALOT
(excusé)

Didier GONTHIER

Robert DELAGE

Valérie CAFFY

Affiché le 16 décembre 2011.

COMMUNE DE SAINT AVIT DE VIALARD - Séance n°7 d u 9 décembre 2011

NUMERO	OBJET
N°7 D01/2011	<i>Retire et remplace la délibération N°6 D01/2011</i> MULTIPLE RURAL : ÉTUDE DES DOSSIERS ET FINANCEMENTS
N°7 D02/2011	Contrat CNP 2012
N°7 D03/2011	Achat autolaveuse de sol
N°7 D04/2011	Demande par Complexe Touristique de déplacement d'une portion VC 209
N°7 D05/2011	Augmentation des loyers 2012
N°7 D06/2011	Remplacement de la secrétaire pendant les congés de maternité
N°7 D07/2011	Repas de fin d'année
N°4 D08/2011	Logement pour le multiple – réserve parlementaire